

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de la HAUTE SAONE  
Commune de VREGILLE

**PROCES VERBAL**  
de la réunion du conseil municipal  
du 27 avril 2016

**Approuvé le 9 novembre 2016**

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	9
Date de la convocation :	22 avril 2016
Date de l'affichage :	30 avril 2016

L'an deux mil seize et le 27 avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean François, maire.

**Présents :** M. LAVIEZ Gilles, M. BIGONVILLE Fabrice, Mme BOLE Danièle, Mme GIRARD Dominique, Mme CARRY Christine, Mme CUENOT Carole, M. PAILLARD Marc-Antoine,

**Excusés :** M. MEILLER Patrick, (pouvoir à M. ABISSE Jean François), M. BARTHELEMY Maxime, M. MARTINEZ John,

Mme GIRARD Dominique a été élue secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1° - Nouveau vote du compte de gestion 2015
- 2° - Nouveau vote du compte administratif 2015
- 3° - Nouveau vote du budget primitif 2016
- 4° - Rétrocession des délaissés par RFF
- 5° - Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1° - Nouveau vote du compte de gestion 2015**

Le maire indique que la délibération du 17 mars 2016 concernant l'approbation du compte de gestion 2015, comportait une erreur que les services de la préfecture ont relevée. Cette délibération doit être annulée et une nouvelle doit être prise. En conséquence,

Le maire présente le compte de gestion 2015 établi par le comptable du trésor et qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	108 660.77 €
- Recettes de fonctionnement :	100 321.62 €
- Déficit de fonctionnement :	8 339.15 €
- Résultat 2015 : excédent	91 982.47 €
- Excédent reporté :	110 422.09 €

- Dépenses d'investissement :	168 611.61 €
- Recettes d'investissement :	167 132.44 €
- Déficit d'investissement :	1 479.17 €
- Déficit reporté :	24 673.49 €
- Résultat 2015 : déficit	26 152.66 €
- Résultat global de clôture :	<b>84 269.43 €</b>

Ce compte de gestion reflète parfaitement le compte administratif 2015 de la commune. Après examen, il est approuvé à l'unanimité.

**Voté à l'unanimité.**

## 2° - Nouveau vote du compte administratif 2015 :

### Vote du compte administratif 2015

Le maire indique que la délibération du 17 mars 2016 concernant le vote du compte administratif 2015, comportait une erreur que les services de la préfecture ont relevée. Cette délibération doit être annulée et une nouvelle doit être prise. En conséquence,

Le maire s'étant retiré, M. LAVIEZ, adjoint présente le compte administratif 2015 qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	108 660.77 €
- Recettes de fonctionnement :	100 321.62 €
- Déficit de fonctionnement :	8 339.15 €
- Résultat 2015 : excédent	91 982.47 €
- Excédent reporté :	110 422.09 €
- Dépenses d'investissement :	168 611.61 €
- Recettes d'investissement :	167 132.44 €
- Déficit d'investissement :	1 479.17 €
- Déficit reporté :	24 673.49 €
- Résultat 2015 : déficit	26 152.66 €

Résultat global de clôture : **84 269.43 €**

Après examen, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Voté à l'unanimité**

## 3° - Nouveau vote du budget primitif 2016 :

Le maire indique que la délibération du 17 mars 2016 concernant le vote du BP 2016 comportait une erreur que les services de la préfecture ont relevée. Cette délibération doit être annulée et une nouvelle doit être prise. En conséquence,

Le maire propose le budget primitif 2016 qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	199 369.24 €
- Recettes de fonctionnement :	199 369.24 €

- Dépenses d'investissement :	168 611.61 €
- Recettes d'investissement :	167 132.44 €
- Déficit d'investissement :	1 479.17 €
- Déficit reporté :	24 673.49 €
- Résultat 2015 : déficit	26 152.66 €
- Résultat global de clôture :	<b>84 269.43 €</b>

Ce compte de gestion reflète parfaitement le compte administratif 2015 de la commune. Après examen, il est approuvé à l'unanimité.

**Voté à l'unanimité.**

## 2° - Nouveau vote du compte administratif 2015 :

Vote du compte administratif 2015

Le maire indique que la délibération du 17 mars 2016 concernant le vote du compte administratif 2015, comportait une erreur que les services de la préfecture ont relevée. Cette délibération doit être annulée et une nouvelle doit être prise. En conséquence,

Le maire s'étant retiré, M. LAVIEZ, adjoint présente le compte administratif 2015 qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	108 660.77 €
- Recettes de fonctionnement :	100 321.62 €
- Déficit de fonctionnement :	8 339.15 €
- Résultat 2015 : excédent	91 982.47 €
- Excédent reporté :	110 422.09 €
- Dépenses d'investissement :	168 611.61 €
- Recettes d'investissement :	167 132.44 €
- Déficit d'investissement :	1 479.17 €
- Déficit reporté :	24 673.49 €
- Résultat 2015 : déficit	26 152.66 €

Résultat global de clôture : **84 269.43 €**

Après examen, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

**Voté à l'unanimité**

## 3° - Nouveau vote du budget primitif 2016 :

Le maire indique que la délibération du 17 mars 2016 concernant le vote du BP 2016 comportait une erreur que les services de la préfecture ont relevée. Cette délibération doit être annulée et une nouvelle doit être prise. En conséquence,

Le maire propose le budget primitif 2016 qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	199 369.24 €
- Recettes de fonctionnement :	199 369.24 €

- Dépenses d'investissement :	126 691.66 €
- Recettes d'investissement :	126 691.66 €

Après examen détaillé, il est voté à l'unanimité.

Voté à l'unanimité

**4° - Rétrocession des délaissés par RFF :**

Le maire rappelle que par délibération en date du 15 novembre 2013, le conseil municipal a décidé d'accepter de reprendre, à titre gratuit, les surfaces non utilisées par RFF pour la construction de la LGV dans la forêt des Grands Bugnoz sur la commune de MONCLEY sous réserve que l'entretien soit pris en charge par le syndicat et que la clé de répartition actuelle ne soit pas modifiée.

Après concertation avec RFF et les autres communes concernées, les parcelles rétrocédées à la commune de VREGILLE, sont les suivantes :

- Section B, parcelle 533 d'une contenance de 43,74 ares
- Section B, parcelle 544 d'une contenance de 132,58 ares

Soit une surface totale de 176,32 ares ou 1,7632 hectare.

Cette rétrocession par RFF est faite à titre gratuit et les frais d'actes seront pris en charge par le SIGF.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au premier adjoint, M. MEILLER pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction. Il donne également tout pouvoir au maire pour recevoir l'acte au nom de la commune.

Voté à l'unanimité

**5° - Questions diverses :**

Un tour de table est organisé pour répondre aux questions des conseillers.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

A VREGILLE, 30 avril 2016

La secrétaire

Le maire

Dominique GIRARD

Jean-François ABISSE



Les conseillers présents




